

# Procès-verbal du Comité Syndical du SMICA

## Du 29 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le vingt-neuf avril,  
A 9h30,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 17 avril 2025, se sont réunis à la salle de réunion du SMICA, 10 rue du Faubourg Lo Barri, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.

11 membres présents, 4 membres représentés, 12 membres absents.

**Membres présents** : Michel ARTUS, Roland AYGALLENQ, Jean-Louis BESSIERE, André BORIES, Jean-Louis CALVET, Florence CAYLA, Marielle FERAL, Colette FEYBESSE, Philippe GALTIER, Jean-Louis GRIMAL, Jean-Michel REYNES.

**Membres représentés** : Valérie ABADIE-ROQUES, Anne-Marie CONSTANS, Sébastien DAVID, Jean-François VIDAL.

**Membres absents** : Bernadette BELIERES-AZEMAR, Anne CALMELS, Gérard DESCOTTE, Jacques GARDE, Pierre GRIMAL, Paul MARTY, Jean-Pierre MASBOU, Christine PRESNE, Yannick RECOULES, Thierry SERIN, Anne-Claire SOLIER, Eric TRANNOIS.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 9h40  
Monsieur Michel ARTUS est nommé secrétaire.

### Ordre du jour de la séance :

- Approbation du PV du dernier Comité Syndical ;
- Convention avec Berger Levrault ;
- Relations entre le SMICA et Aveyron Innovation.

## **1/ Approbation du Procès-verbal du 8 avril 2025 (20250429\_1)**

### **Rapport de présentation :**

Sans objet

### **Teneur des débats :**

Aucun

### **Délibération :**

Monsieur le Président présente et commente un à un les différents points du PV de la réunion du Comité Syndical du 8 avril 2025 ayant donné lieu à délibération, à savoir :

- Approbation du PV du dernier Comité Syndical ;
- Adhésion de nouveaux membres ;
- Avancement de grade ;
- Cotisations (prise de vue aérienne de cimetière et Conseil départemental) ;
- Remboursement de frais à un agent ;

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

**APPROUVE** le PV du Comité Syndical du 8 avril 2025

## **2/ Convention avec Berger Levrault (20250429\_2)**

### **Rapport de présentation :**

#### **Contexte :**

Le SMICA assiste (support à l'utilisation des logiciels, diagnostic pannes, suivi dossiers, assistance métiers) les utilisateurs de la gamme E-Magnus de l'éditeur Berger-Levrault (produits : gestion financière, du personnel, facturation, gestion de la relation citoyen – état civil, élections, jurys, recensement militaire, gestion de l'enfance).

- 290 collectivités (communes, CCAS/CIAS, EPCI, syndicats, etc.),
- 6 agents affectés,
- 8 000 appels sur 2024 (61% du total des appels).

Convention de partenariat entre BL et le SMICA de 2022 à 2024. Avenant de prolongation pour l'année 2025.

Réversion par BL pour ce travail (E-magnus) : 40% (maintenance - licence) ou 15% (Saas) de la redevance annuelle.

Berger Levrault a annoncé aux OPSN le lancement d'une **nouvelle gamme appelée We-Magnus**.

**L'ancienne gamme E-magnus ne sera plus maintenue fin 2028.**

### **Caractéristiques de la nouvelle gamme We-Magnus :**

	AVANT (EMAGNUS)	APRES (WEMAGNUS)
Flexibilité	Installation locale sur poste	Saas (mobilité via interface internet – hébergement sécurisé des données, sauvegardes, mises à jour)
Simplification dans l'usage	Une interface par produit	Une plateforme unifiée
Aide dans le métier de secrétaire		Assistant IA intégré, partage des actualités réglementaires et création de communauté de pairs
Périmètre élargi (produits)	GF, RH, GRC, Facturation	Un nouveau produit : GF, RH, GRC, Facturation, <b>We-Delib (gestion des délibérations et assemblées, convocations)</b>
Prix		Moyenne de +67%

#### Points de vigilance :

- **Gamme en cours de développement en 2025** – les produits seront intégrés progressivement jusqu'en 2027
- **Secteur concurrentiel :**
  - o **JVS** : conditions tarifaires similaires ;
  - o **AGEDI** : conditions tarifaires plus favorables car acteur public qui édite ses propres logiciels, mais niveau de sécurité dans hébergement de données moindre.

#### Impacts financiers pour les adhérents (en tenant compte de la réduction sur service hébergement SMICA) :

Augmentation annuelle < 1 000 euros	Augmentation annuelle entre 1 000 à 1 500 euros	Augmentation annuelle > 1 500 euros
133 communes	31 communes	67 communes
26 groupements	11 groupements	11 groupements

#### Conditions du partenariat

L'éditeur assume les missions suivantes : action commerciale, activation des solutions, responsabilités.

Le SMICA assume les missions suivantes : reprise de données, assistance et **formation**.

#### Contrepartie financière :

40 % de réversion en 2025 et 2026

35% de réversion en 2027 (exception communes < 100 hab.)

**Durée convention : 01-05-2025 au 31-12-2028.**

Malgré les points évoqués ci-dessus, le partenariat avec Berger Levrault repose sur une collaboration effective et des produits de qualité. C'est pourquoi nous vous proposons d'approuver cette convention tout en nous donnant le mandat de continuer à négocier des conditions tarifaires progressives au bénéfice des adhérents pour tenir compte de la disponibilité réelle des nouveaux produits.

#### Teneur des débats :

Que cela signifie-t-il en termes d'augmentation ? Les services du SMICA ont présenté les incidences financières pour les adhérents (cf. tableau plus haut).

Va-t-il y avoir des formations ?

Oui, ces formations gratuites seront assurées par le SMICA pour ce changement de gamme.

Les élus ont conscience de la nécessité de suivre les éditeurs et leurs nouvelles gammes qui présentent des garanties accrues en termes de cybersécurité et de fonctionnalités.

Même s'ils soulignent l'action du SMICA dans la négociation avec les éditeurs, ils ont pris acte de l'inflation sur ce type de logiciels.

#### Délibération

Vu les statuts du SMICA

Vu la liste des missions exercées par le SMICA

Vu la délibération n° 20241212\_7, portant autorisation de signature de la convention de partenariat avec Berger Levrault pour une durée d'un an,

Vu le projet de convention présenté en séance,

Monsieur le Président indique au Comité syndical que Berger Levrault a annoncé aux OPSN (Opérateur Public de Service Numérique) le lancement d'une **nouvelle gamme appelée WeMagnus**. **L'ancienne gamme Emagnus ne sera plus maintenue fin 2028. WeMagnus est en cours de développement en 2025** – les produits seront intégrés progressivement jusqu'en 2027.

Pour mémoire, le SMICA assiste (support à l'utilisation des logiciels, diagnostic pannes, suivi dossiers, assistance métiers) les utilisateurs de la gamme eMagnus de l'éditeur Berger-Levrault (produits : gestion financière, du personnel, facturation, gestion de la relation citoyen – état civil, élections, jurys, recensement militaire, gestion de l'enfance).

290 collectivités (communes, CCAS/CIAS, EPCL, syndicats, etc.) sont concernées.

6 agents y sont affectés au sein du SMICA.

Cela a représenté 8 000 appels sur 2024 (61% du total des appels reçus).

Une convention de partenariat entre BL et le SMICA était en cours entre 2022 à 2024 et un avenant de prolongation pour l'année 2025 a été signé dernièrement sur la gamme eMagnus.

Cette convention prévoit que Berger Levrault procède à une réversion à l'attention du SMICA pour son travail d'assistance : 40% (maintenance - licence) ou 15% (Saas) de la redevance annuelle.

Les caractéristiques de la nouvelle gamme sont détaillées ci-dessous :

	<b>AVANT (EMAGNUS)</b>	<b>APRES (WEMAGNUS)</b>
Flexibilité	Installation locale sur poste	Saas (mobilité via interface internet – hébergement sécurisé des données, sauvegardes, mises à jour)
Simplification dans l'usage	Une interface par produit	Une plateforme unifiée
Aide dans le métier de secrétaire		Assistant IA intégré, partage des actualités réglementaires et création de communauté de pairs
Périmètre élargi (produits)	GF, RH, GRC, Facturation	Un nouveau produit : GF, RH, GRC, Facturation, <b>WeDelib (gestion des délibérations et assemblées, convocations)</b>
Prix		Moyenne de +67%

Les **conditions du nouveau partenariat seront les suivantes** :

L'éditeur assume les missions suivantes : action commerciale, activation des solutions, responsabilités.

Le SMICA assume les missions suivantes : reprise de données, assistance et **formation**.

**En ce qui concerne la contrepartie financière** :

40 % de réversion en 2025 et 2026

35% de réversion en 2027 (exception communes < 100 hab.)

**La convention aura une durée de validité du 01-05-2025 au 31-12-2028.**

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention liant le SMICA à Berger Levrault et ses éventuels avenants et documents afférents

**PROCEDER** Au règlement des affaires afférentes

**PERCEVOIR** la recette correspondante

### **3/ Relation SMICA – Aveyron Innovation**

Pour aborder ce point, Monsieur Arnaud VIALA est venu au SMICA afin d'échanger avec les élus du Comité Syndical. Il arrive donc à 10h.

Monsieur le Président rappelle le contexte relatif à AVEYRON INNOVATION. Il fait état d'un décalage entre le développement de AVEYRON INNOVATION et la vision du départ (mutualisation, innovation et attentes des collectivités).

Il rappelle également le courrier reçu au SMICA et qui mettait en cause des choix stratégiques et un modèle économique. Ce courrier a été mal perçu par les élus du Comité Syndical.

Arnaud VIALA indique qu'il fait partie d'une Communauté de communes et d'une commune qui ne font que des éloges du SMICA et qu'il n'a jamais contesté le travail réalisé au quotidien.

Jean-Louis GRIMAL fait une présentation rapide du SMICA et de ses missions.

Il poursuit au sujet d'AVEYRON INNOVATION en indiquant qu'il a la sensation que les décisions sont descendantes et que nous ne sommes pas associés aux projets portés. Il affirme que, sur le plan financier, les contributions à AVEYRON INNOVATION sont de plus en plus difficiles à tenir et au-delà de cela, il existe d'importants décalages sur le plan des idées et du fonctionnement.

Arnaud VIALA pose trois éléments en préambule :

1/il n'est à l'origine d'aucun courrier à destination du SMICA et il ne cautionne pas ce qui a été écrit.

2/il porte la vision du Département mais AVEYRON INNOVATION est une entité juridique à part et il n'a donné aucune consigne pour créer ces tensions.

3/il n'est pas un expert du numérique et il ne rentrera pas dans des débats techniques.

En 2021, il a écrit le projet du mandat et il a mis à jour le constat selon lequel l'Aveyron doit être un département moderne et attractif. Là-dedans, il y a tout le volet numérique. En 2019, tout un travail a été fait sur le fibrage. Aujourd'hui, nous sommes pionniers sur ce plan. Mais, le tuyau seul ne sert à rien. Il faut être intelligent sur la data.

Le Département a pesé de tout son poids dans le fibrage mais, il reconnaît être moins impliqué aux côtés des acteurs qui travaillent dans le domaine numérique. Aussi, il a eu la volonté de coordonner ces acteurs.

Il se souvient des demandes formulées par les élus au-départ :

- Ne pas fusionner les structures
- Ne pas créer des concurrences.

Cela a créé le GIP et le choix de son directeur a été fait à l'unanimité des membres fondateurs.

Que s'est-il passé après ?

AVEYRON INNOVATION a pris sa place et a voulu se développer. Peut-être n'a-t-il pas été assez vigilant sur le périmètre ?

Il pense qu'il y a aussi quelques enjeux interpersonnels en cause.

Sur la question des budgets, on est dans un contexte défavorable et tout cela a créé un cocktail explosif.

Par ailleurs, il pense qu'il ne faut pas qu'un membre fondateur quitte AVEYRON INNOVATION. Pour cela, **il a demandé à Olivier MARRATUECH (directeur d'AVEYRON INNOVATION) de réfléchir à une évolution, peut-être même sur la forme juridique de la structure.**

Enfin, il pense qu'entre adultes responsables, il faut parvenir à sortir de ces échanges défavorables et revenir à quelque-chose de plus apaisé.

Aussi, il faudra voir comment gérer cela tous ensemble.

Sur le plan financier, il faudra parvenir à un accord mais ce qui est sûr, c'est qu'il ne souhaite pas qu'une hausse de cotisation du SMICA soit affichée de manière claire pour contribuer à AVEYRON INNOVATION.

André BORIES intervient en indiquant qu'AVEYRON INNOVATION avait été présenté comme un outil de mutualisation et qu'il convient de revenir à cela.

Jean-Michel REYNES précise qu'AVEYRON INNOVATION doit bâtir ses projets techniquement en faisant appel aux compétences de ses membres fondateurs.

Michel ARTUS abonde en indiquant que la réussite va tenir à la coopération des directeurs techniques.

Il est également soulevé un écart de vision sur les cibles (les collectivités exclusivement pour le SMICA alors que le Département dispose de tout un volet social).

Arnaud VIALA répond en indiquant que cela doit être construit ensemble.

Florence CAYLA intervient en indiquant qu'au cours du dernier conseil d'administration d'AVEYRON INNOVATION, elle a eu l'impression que l'on avançait sans se concerter sur le modèle économique.

Arnaud VIALA réitère qu'il n'a aucune intention d'affaiblir le SMICA. Il veut trouver une solution rapidement, d'ici l'été.

Question lui a été posé au sujet d'une échéance quant à la réflexion entamée sur AVEYRON INNOVATION : il a répondu juin 2025.

Jean-Louis GRIMAL clôture la séance en demandant qu'AVEYRON INNOVATION travaille de concert avec les autres structures.

**La séance est levée à 11h30**

**Fait à Rodez, le 05/05/2025**

**Le Président, Jean-Louis GRIMAL**

